

## Délibération n°21/01/2026-2

du mercredi 21 janvier 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à 16 heures 25, le conseil d'administration, dûment convoqué le 9 janvier 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Mathieu GATINEAU, Dominique AUGÉY, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Kayané BIANCO, Pierre VASARELY, Florian GAITE
- Procurations : Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Arlette OLLIVIER, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Juliette NORMAND-BEORCHIA

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

### **Objet : Convention-cadre de partenariat avec le Centre d'art – Château La Coste 2026-2028**

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini*

En 2004, naît l'idée d'un projet unique liant sur les terres de Château La Coste art, architecture et vin. Artistes et architectes y participant sont invités à visiter le domaine et à découvrir la beauté de ses paysages. Puis la liberté leur est donnée dans le choix de l'emplacement qui accueillerait leur création.

Depuis juin 2011, Château La Coste invite à découvrir au rythme d'une promenade à travers bois, collines, vignes et oliviers, les œuvres et installations d'artistes et architectes. Château La Coste apparaît aujourd'hui comme un lieu où les vignes, l'art contemporain et l'architecture s'expriment librement.

L'ESAAix et Château La Coste souhaitent établir un partenariat visant à :

- Renforcer les liens entre Château La Coste et l'ESAAix et définir les modalités de coopération artistique, scientifique et culturelle dans les domaines de la valorisation de l'art contemporain, de l'enseignement, de la recherche en art et de la professionnalisation dans le cadre des activités des Parties.
- Croiser et faire se rencontrer les domaines de l'enseignement et de la création contemporaine dans le cadre de projets-co-

construits.

- Contribuer ensemble au rayonnement du territoire par une programmation artistique exigeante.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- AUTORISE la Présidente à signer la convention cadre de partenariat annexée à la présente délibération
- AUTORISE la Directrice à signer tout acte à venir y afférent

Fait à Aix en Provence

**La Présidente du conseil d'administration,**

**Dominique AUGÉY**

Signé par : Dominique AUGÉY  
Date : 27/01/2026  
Qualité : Président



rue Émile Tavan 13100 aix en provence  
04 65 40 05 00 www.esaaix.fr  
SIRET 200 029 312 00010

## Convention cadre de partenariat 2026 - 2028

Entre les soussignés

**SAS La Coste Art Center**

Château La Coste

Situé

2650 Route de la Cride, 13640 Le Puy Sainte Réparate,

N° Siret 853 497 659 00013

Représenté par Daniel Kennedy

Ci-après dénommé « Château La Coste »

d'une part,

ET

**L'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini**

Etablissement public de coopération culturelle,

Située 57, rue Emile Tavan 13100 Aix-en-Provence

N° SIRET 20002931200010

Représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Dominique AUGÉY

ci- après dénommée « L'ÉsaAix »,

D'autre part,

« Château La Coste » et « L'ÉsaAix », communément dénommées « les Parties »,

Etant préalablement exposé que :

**L'Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence - Félix Ciccolini (ESAAix)**

L'Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini est un établissement public de coopération culturelle, ayant pour mission l'enseignement supérieur artistique et la recherche en art. L'école prépare ses étudiants au Diplôme national d'art (DNA, valant grade de Licence) et au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, valant grade de Master). Elle accompagne aussi un parcours doctoral de recherche en création, en codirection avec Aix- Marseille université et le CNRS. De plus, l'école mène des activités de diffusion, de promotion et d'expertise dans le domaine de la création contemporaine en organisant des expositions, cycles de conférences et colloques.

Engagée auprès des habitants de la ville et ses alentours, l'école assure également le fonctionnement des cours de pratiques amateurs pour tout public répartis sur différents ateliers artistiques. Elle valorise le travail de ses étudiants et accompagne la professionnalisation de ses diplômés et de ses étudiants à travers des programmes d'expositions, de résidences et de rencontres avec des professionnels de l'art. Elle met en place des actions artistiques visant à garantir l'égal accès de tous à la culture en participant à des événements dans la ville et la région.

### **Centre d'art-Château La Coste**

Centre d'art-Château La Coste : En 2004, naît l'idée d'un projet unique liant sur les terres de Château La Coste art, architecture et vin.

Artistes et architectes y participant sont invités à visiter le domaine et à découvrir la beauté de ses paysages. Puis la liberté leur est donnée dans le choix de l'emplacement qui accueillerait leur création.

Depuis Juin 2011, Château La Coste invite à découvrir au rythme d'une promenade à travers bois, collines, vignes et oliviers, les œuvres et installations d'artistes et architectes tels que : Tadao Ando, Louise Bourgeois, Alexander Calder, Frank O. Gehry, Liam Gillick, Andy Goldsworthy, Guggi, Tatsuo Miyajima, Jean Nouvel, Jean Michel Othoniel, Jean Prouvé, Sean Scully, Richard Serra, Tom Shannon, Michael Stipe, Hiroshi Sugimoto, Tunga, Franz West. Château La Coste apparaît aujourd'hui comme un lieu où les vignes, l'art contemporain et l'architecture s'expriment librement.

Constatant la convergence entre les objectifs respectifs des signataires, il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Objet de la présente convention**

La présente convention a pour objet de :

- Renforcer les liens entre Château La Coste et l'ÉsaAix et définir les modalités de coopération artistique, scientifique et culturelle dans les domaines de la valorisation de l'art contemporain, de l'enseignement, de la recherche en art et de la professionnalisation dans le cadre des activités des Parties.
- Croiser et faire se rencontrer les domaines de l'enseignement et de la création contemporaine dans le cadre de projets co-construits.
- Contribuer ensemble au rayonnement du territoire par une programmation artistique exigeante.

### **ARTICLE 2 : Engagements réciproques**

L'ÉsaAix s'engage à :

- Faire connaître les activités artistiques de Château La Coste au travers de sa programmation artistique et culturelle aux étudiants, enseignants, membres de l'équipe administrative par la diffusion des documents et informations disponibles,
- Mobiliser les étudiants afin qu'ils se saisissent régulièrement de l'offre artistique et culturelle de Château La Coste,
- Développer des projets co-construits en amont de l'année scolaire pédagogique avec les équipes de production du Château La Coste et les enseignants de l'ÉsaAix,
- Proposer des événements artistiques visant à valoriser les pratiques émergentes des étudiants de l'ÉsaAix selon une programmation définie d'un commun accord avec Château La Coste,
- Proposer les stages de Château Lacoste aux étudiants (montage, médiation, assistanat, régie), et faciliter leur disponibilité,
- Solliciter Château La Coste dans le cadre du programme pédagogique de l'école,

- Inviter certains artistes programmés par Château La Coste à présenter leurs travaux dans le cadre de son programme de conférences,
- Dans la mesure du possible, mutualiser les moyens dans le cadre des activités respectives des deux parties.
- Permettre à Château La Coste de découvrir l'actualité des pratiques des étudiants et diplômés de l'école lors de rencontres spécifiques.

Château La Coste s'engage à :

- Accompagner sur les étapes et ressources de professionnalisation autour des métiers de l'art contemporain par le biais de visites d'expositions, rencontres, temps d'échanges programmés in situ avec l'équipe de Château La Coste et/ou les artistes invités,
- Accueillir des projets co-construits avec les enseignants sous la forme de workshops ou d'expositions en lien avec les axes artistiques et pédagogiques de l'école,
- Accueillir les étudiants par le biais de stages et en fonction des pôles d'activité,
- Permettre l'accès gratuit au centre d'art et d'architecture du site, aux étudiants et aux membres de l'équipe de l'ESAAix.

### **ARTICLE 3 : Mise en œuvre des actions de coopération**

La présente convention ne constitue pas un engagement financier.

Les Parties s'efforcent de développer leur partenariat dans la limite de leurs propres ressources humaines, matérielles et financières disponibles.

Les actions de coopération seront décidées conjointement et donneront lieu à l'établissement d'avenants spécifiques qui en précisent le calendrier des activités, les objectifs, les moyens et les modalités techniques et financières de leur mise en œuvre.

### **ARTICLE 4 : Contrôle, évaluation et suivi**

L'ÉsaAix et Château La Coste procèdent conjointement à l'évaluation des conditions de réalisation des projets et des actions menées auxquelles ils apportent leurs concours sur un plan qualitatif et quantitatif.

### **ARTICLE 5 : Communication**

Toute communication autour du partenariat entre l'ÉsaAix et Château La Coste, et en particulier sur les actions engagées identifie clairement les deux partenaires.

Les deux partenaires s'engagent à faire figurer et à valoriser l'ensemble des actions engagées dans cette convention de partenariat sur tout matériel de communication et de publicité, et sur tous supports qui leur sembleraient adaptés. Chaque Partie se réserve le droit de demander aux autres des corrections ou des modifications. Une nouvelle épreuve tenant compte de ces corrections et modifications devra alors lui être soumise.



Château La Coste autorise l'ÉsaAix à reproduire et diffuser son nom et son logo sur tous les supports de communication concernant le partenariat objet de la présente convention.

L'ÉsaAix autorise Château La Coste à reproduire et diffuser son nom et son logo sur tous les supports de communication concernant le partenariat objet de la présente convention.

Château La Coste et l'ÉsaAix s'engagent à ne pas divulguer à des tiers les documents, les informations ou les renseignements de nature confidentielle sur les travaux engagés.

#### **ARTICLE 6 : Recherches de partenariats et mécénats**

Les projets qui sont réalisés peuvent être soutenus par d'autres partenaires.

#### **ARTICLE 7 : Assurances**

Il appartient aux deux parties de contracter l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de leurs actions notamment responsabilité civile, risque d'annulation.

#### **ARTICLE 8 : Durée de la présente convention**

La convention prend effet à sa signature pour une durée de 3 ans.

#### **ARTICLE 9 : Litige**

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal compétent.

En cas d'annulation, de report ou d'interdiction des projets par disposition légale, réglementaire ou décision de justice, la convention sera résiliée de plein droit sans que cela puisse donner lieu à indemnité au profit de l'une ou l'autre des Parties.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'ÉsaAix  
La Présidente du conseil d'administration  
Dominique AUGÉY

Pour Château La Coste  
Responsable Art  
Daniel Kennedy